

# Un souci de santé ?

Votre médecin traitant n'est pas disponible, vous n'avez pas de médecin traitant, vous êtes en vacances...

**La Téléconsultation arrive à Valognes !**  
(accès après orientation par un professionnel de santé)

*Pharmaciens et infirmiers libéraux vous orientent. Contactez-les.*

*ou à défaut, appelez le 15*



## Comment ça marche ?

Si le professionnel de santé (pharmacien, infirmier libéral ou médecin du Centre 15) estime que votre état de santé est compatible avec une téléconsultation, il pourra vous mettre en relation avec la cellule de coordination des soins non programmés, qui vous orientera vers le centre de téléconsultation de **Valognes** :

- Un infirmier vous y accueillera (ouverture d'un dossier numérique, entretien, prise de mesures), puis lancera la téléconsultation (connexion vidéo avec le médecin)
- Le médecin mènera la consultation à distance, aidé de l'infirmière pour l'examen médical, grâce aux équipements connectés
- L'infirmier imprimera votre ordonnance

réalisation : service communication ARS Normandie - ©photo : AdobeStock - 07.2022

Une initiative de



En collaboration avec



SAMU 50

